

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mardi, 11 octobre 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Deux (2) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Est absent :	Roger Robichaud	Directeur général
--------------	-----------------	-------------------

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes
 - 5.1 Réunion ordinaire du 26 septembre 2022.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité Plénier du 3 octobre 2022.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Soumissions reçues - Rénovation du phare de la marina.
 - 7.2 Soumissions reçues - Achat d'équipements pour les pompiers.

- 7.3 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural :
 - 7.3.1 Allée du Renard (Pointe à Tom).
- 7.4 Politiques – Ville de Tracadie-Sheila.
- 7.5 Budget 2023 de la Corporation Centre-Ville (Tracadie).
- 8. Questions différées antérieurement.
- 9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 8.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 9.
- 10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
- 11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
- 12. Questions et commentaires du public.
- 13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-269

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 26 septembre 2022.

Résolution 2022-270

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité Plénier du 3 octobre 2022.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Soumissions reçues - Rénovation du phare de la Marina.

Résolution 2022-271

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite aux recommandations du consultant et du département des Travaux publics, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Rénovation – Phare de la Marina (Projet 22-21), soit l'entreprise Tico Entreprise Inc. au montant de 112 400,00 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE soit ajouté audit projet le remplacement des bardeaux d'asphalte pour le toit par de la tôle pour un montant supplémentaire de 2 700,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.2 Soumissions reçues - Achat d'équipements pour les pompiers.

Résolution 2022-272

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite aux recommandations du département de la Sécurité civile, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet d'achat d'équipements de pompiers (Projet 2022-48-SCBA), soit l'entreprise K & D Pratt au montant de 244 985,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural.

7.3.1 Allée du Renard (Pointe à Tom).

Résolution 2022-273

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20161667 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé allée du Renard à la Pointe à Tom.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20161667 et situé sur l'allée du Renard à la Pointe à Tom.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit accès privé qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit accès privé si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit accès privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20161667 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.4 Politiques – Ville de Tracadie-Sheila.

Résolution 2022-274

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE les politiques suivantes de l'ancienne Ville de Tracadie-Sheila soient abrogées :

- PA2008-003 Politique municipale sur la confidentialité,
- PA2012-013 Politique sur la vente de terrains du parc commercial,
- PA2013-017 Politique sur la rémunération des réunions (Feuille de présence),
- PA2011-009 Politique concernant les dossiers d'infraction au zonage,
- PA2012-012 Politique sur les frais pour le droit à l'information.

ADOPTÉE

7.5 Budget 2023 de la Corporation Centre-Ville (Tracadie).

Résolution 2022-275

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite au dépôt du budget 2023 de la Corporation Centre-Ville (Tracadie) Inc., le conseil municipal autorise l'administration municipale à entamer les procédures pour l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Centre-ville (Tracadie) Inc. pour l'année 2023 et pour l'imposition d'une contribution extraordinaire pour l'amélioration des affaires sur des biens non résidentiels se trouvant dans la zone Centre-Ville.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 8.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 9.

Reçue : 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 9.

Pour information.

No. 3 - Fondation Les Amis de l'Hôpital de Tracadie – Demande d'appuyer leur campagne annuelle de financement 2022.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

No. 5 - Citoyen – Demande de revoir le plan rural suite au déboisement du lot NID 20399234.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

10. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Aucune.

11. **PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC**

- Aucun.

12. **QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Une citoyenne souligne la levée de fonds au profit de la bibliothèque publique de Tracadie et demande que l'on achète des billets pour cette levée de fonds.

13. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 19h25 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal